

## UNE CONSTRUCTION EN TOUTE TRANSPARENCE



**Comment est-il possible d'écrire que nous travaillons à la fusion des œuvres sociales à marche Forcée ?**

Au contraire, les rares critiques que nous recevons de votre part concernent la lenteur de cette mise en place. Pour autant qu'avons-nous fait depuis un peu plus d'un an ?

Tout a commencé par une enquête publique via des cahiers de doléances aux CE pour connaître votre avis sur le sujet.

**La conclusion fut sans appel : vous attendez que vos deux CE ne fassent plus qu'un.**

Nous avons lancé un grand audit juridique et sociale pour connaître quelle structure était la plus appropriée.

Un volet social important concernant le personnel des CE était prévu lors de ce travail préparatoire. A noter que la CGT n'a pas souhaité participer à l'appel d'offre du cabinet et a même refusé de voter cet audit.

**les premières personnes rencontrées lors de cette étude furent les salariées des CE** pour entendre leur avis et préciser les règles légales en cas de fusion. Les salariées du CE de Crolles 200 n'ont pas jugé nécessaire d'être entendue.

Ensuite furent audité l'ensemble des organisations syndicales ainsi que la direction de ST.

Cet audit a donné lieu à deux restitutions l'une en CE où était invité également le personnel CE et où sur la dizaine d'élus CGT invitée un seul a pu se libérer. Une seconde réunion, publique celle-là, où chaque salarié de ST crolles était invité à venir s'est tenue le 4 Juillet dernier en salle Vercors.

**La conclusion de l'audit a montré que la meilleure structure pour nous était un Comité Interentreprises (CIE).** Ce qui nécessite l'adoption d'un accord d'entreprise et l'adhésion de chaque CE.

Depuis, 2 organisations syndicales la CFE-CGC et la CFDT ont demandé formellement l'ouverture de ces négociations. La direction devrait nous proposer dans les prochains jours des dates de négociations et un texte de base issue des conclusions de l'audit.



**Alors oui nous œuvrons pour le succès de notre engagement réunir les œuvres sociales de CR200 et de CR300 dès 2017 pour qu'au premier janvier il n'y ait plus de différences entre nous.**

Quant à la mise en place des prestations de ce futur CIE, tous les 15 jours des réunions de bureaux communes sont instituées avec les salariés des CE. Là aussi la CGT ne souhaite pas siéger à ces réunions de travail. Sans doute nous fait-elle aveuglément confiance ? Pourtant les premiers chantiers avancent et montrent ô combien ce rapprochement était nécessaire et porte ses fruits.

Sur les offres vacances et voyages :

- Grilles de subventions vacances réévaluées et plus généreuses
- offres de voyages élargies
- Locations hivernales plus importantes
- possibilités de locations accrues et cumulables avec les subventions vacances.

Saison culturelle commune.

Commandes groupées communes Etc ...

D'ici janvier nous espérons pouvoir vous proposer une grille de subvention pour les enfants plus performante et plus généreuse en faisant un effort particulier sur les « familles ST », celles où les deux parents travaillent à ST et sur les colonies de vacances.

**Alors oui effectivement nous n'attendons pas 2017 pour travailler** et il ne s'agit en aucun cas de travail dissimulé. Ce travail se fait aux yeux de tous.

Plutôt que de critiquer nous espérons que la CGT arrête cette posture infantile et vienne travailler à ce projet que tous attendent.

Ils pourraient nous aider à répondre à quelques questions que tout le monde se pose :

- Toutes ces gesticulations de la CGT ont-elles un lien avec la gestion passée du CE de Crolles 200 ?
- Pourquoi les bilans comptables lorsque la CGT gérait le CE étaient-ils rarement validés ?
- Pourquoi un mois après l'alternance de 2015 le comptable de CR1 a-t-il été démissionné ?
- Pourquoi la CGT a-t-elle si peur de la fusion des CE ?

## DROIT DE REPONSE

**Depuis la perte du secrétariat du CE de Crolles 200, la CGT n'a eu de cesse d'attaquer les membres des bureaux des deux CE, et ce par tous les moyens...**

La CGT parle de risques psychosociaux. **Etonnant !** Quand on sait qu'une de leur salariée (à l'époque où la gérance du CE de Crolles 200 était de leur responsabilité) s'est réfugiée 5 ans dans les locaux du CE de Crolles 300. Fragilisée par ses conditions de travail de l'époque.



Nous avons aussi pu lire, qu'il y avait un manque de reconnaissance du travail effectué par ces mêmes employées. **Surprenant !** A la prise de gérance du CE de Crolles 200 par la CFDT, elles ont bénéficié de 4% d'augmentation et d'une prime exceptionnelle pour surcroît d'activité de 200 €.

**A la direction de ST : si vous le souhaitez, vous pouvez faire la même chose pour vos salariés cette année !**

Ensuite, les élus CGT bloquent et s'opposent à tous les moyens mis en place pour aboutir à ce projet de fusion :

- Renvoi à une convention en défaveur du CE Crolles 300
- Demande de vote systématiquement contestataire lors des comités d'établissement Crolles200.
- Non présence aux réunions hebdomadaires de mise en place du projet du membre CGT du bureau et demande aux salariées du CE de Crolles 200 ne pas s'y rendre.
- Refus de participer aux multiples séances d'audit préparatoire

Nous tenons aussi à vous dire que notre tract a été imprimé avec le photocopieur dédié aux organisations syndicales (conformément à la loi) et non avec l'imprimante du CE comme celui de la CGT (et donc financé avec l'argent des salariés). Nous rappelons que l'usage de biens du CE à des fins de propagande syndicale relève de l'abus de bien social (puni par la loi de 5 ans de prison).

Depuis l'alternance CE de Crolles 200 par la CFDT, le nombre de photocopies a chuté de 70.000 à 3.800.



**Les élus CE CGT souhaitent mettre le CE de Crolles 300 au tribunal car nous refusons de payer pour cela.**

- Oui, nous avons cassé une convention remplie d'opacité sur les modes de facturations, qui cautionnait ces abus.
- Oui, nous avons contesté un contrat d'entretien de photocopieur de 100.000 euro sur 5 ans signé par l'ancien bureau de Crolles 200 pour des usages que nous estimons délictueux.
- Oui, nous contestons un règlement intérieur du Comité d'Entreprise Crolles 200 qui n'a aucune valeur et qui n'a jamais été validé en instance.
- Oui, les bases de données des salariés sont communes depuis le début de Crolles 2 (pour gérer les locations notamment).

Nous préférierions que la CGT nous aide à mettre en place un CIE (comme elle l'a fait à Grenoble) plutôt que de bloquer le projet sous couvert de postures systématiquement contestataires.

**AGIR** En conclusion interrogeons-nous sur l'attitude de la CGT qui n'a d'ailleurs toujours pas envoyé de demande de négociation portant sur le rapprochement des œuvres sociales (la CFDT et la CFE-CGC l'ayant fait il y a deux mois).